
DÉLÉGATION MINISTÉRIELLE CHARGÉE DE LA PRÉVENTION ET
DE LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE

CHARTRE DE QUALITE DE LA MEDIATION PAR LES PAIRS POUR LES INTERVENANTS DANS LES ECOLES, COLLEGES, LYCEES

Mercredi 28 Août 2013



ministère
éducation
nationale





PREAMBULE

L'École est un lieu d'apprentissage et de socialisation permettant de développer les règles du Vivre ensemble.

Cette charte définit les principes de la médiation par les pairs. Elle est une des modalités d'intervention, pour l'ensemble des acteurs de prévention et de lutte contre les violences en milieu scolaire, qu'ils soient enseignants, éducateurs ou tout autre adulte amené à adhérer aux choix retenus par l'Éducation nationale : améliorer le climat scolaire, prévenir et lutter contre toutes formes de violence dont le harcèlement, et ainsi contribuer à une école bienveillante favorisant l'épanouissement et la réussite.



CONCEPTION DE LA MEDIATION PAR LES PAIRS

« La médiation par les pairs n'est pas un simple outil de gestion de la conflictualité mais un véritable projet éducatif » (J.P Bonafé-Schmitt)

La médiation par les pairs est un processus coopératif qui vise à prévenir ou à réguler les conflits relationnels entre jeunes par l'intermédiaire d'un tiers appelé médiateur, du même âge ou à peine plus âgé, formé à la médiation, afin d'aider à trouver une solution satisfaisante pour les parties prenantes.

Le rôle du médiateur est essentiellement de permettre aux jeunes de dénouer les tensions, d'aider à rechercher des solutions constructives et recréer du lien. Les adultes, eux-mêmes formés à la médiation, non présents lors de la séance de médiation sauf à la demande des jeunes, restent à proximité, disponibles, et assurent la supervision et le suivi.

1. La médiation par les pairs a pour objectif de permettre aux jeunes

- D'apprendre à devenir responsables de leurs paroles et de leurs actes,
- De distinguer l'acte et la personne,
- De pratiquer l'écoute active et empathique ainsi que de développer le respect mutuel,
- De créer de nouvelles relations entre eux et avec les adultes.

2. La médiation par les pairs n'a pas pour mission

- De supprimer ou de régler les conflits,
- De transformer les jeunes médiateurs en modèles,
- De s'immiscer dans la vie intime des jeunes,
- De remplacer la sanction,
- De se substituer aux adultes.



Missions des formateurs à la médiation et des médiateurs

1. Assurer une éducation au « Mieux vivre ensemble »

L'acquisition des compétences psycho-sociales est un préalable à la formation à la médiation par les pairs. Elle permet de manière ludique :

- De se connaître et prendre confiance en soi,
- De repérer les situations de conflit et les différentes réactions face à la violence,
- De s'approprier le vocabulaire des émotions, besoins, valeurs,
- De développer l'accueil empathique de soi et de l'autre,
- De mobiliser des techniques de communication, d'écoute, de créativité,
- D'accueillir la diversité des points de vue et des perceptions.

2. Gérer les conflits par la médiation par les pairs

Les principes

- Volontariat et libre adhésion,
- Impartialité,
- Confidentialité,
- Responsabilité,
- Écoute sans jugement.



Les étapes suivantes de la médiation par les pairs constituent **des repères communs aux différents champs d'application de la médiation** (pénale, familiale, sociale, scolaire)

- **Accueil et définition du cadre de la médiation,**
- **Exposé des différentes versions de la situation conflictuelle et reformulation par les médiateurs,**
- **Verbalisation et reconnaissance mutuelle des émotions, des besoins et des valeurs,**
- **Recherche et évaluation de solutions en s'appuyant sur les besoins et les points communs,**
- **Choix des solutions acceptées par les parties, engagement et demande de suivi.**



L'engagement de l'organisme de formation à la médiation par les pairs

Le programme de médiation par les pairs vise à l'autonomie de l'établissement par rapport à l'organisme extérieur. Dans cet objectif, l'organisme de formation et l'établissement s'engagent à **se concerter** en vue d'assurer, à terme, **un transfert de compétences** des intervenants vers les personnels qui pourront ainsi assurer eux mêmes la continuité du programme.

L'organisme s'engage à ce que ses formateurs aient reçu une formation à la médiation par les pairs comprenant une expérience significative de terrain auprès des jeunes, et qu'ils interviennent selon les **principes éthiques et déontologiques de la médiation** évoqués ci-dessus.

L'organisme s'engage également à accompagner dans la durée l'action de médiation par les pairs auprès des établissements concernés, des formateurs de jeunes et de tous les adultes qu'il aura formés au sein de ces établissements :

- En assurant un suivi après la formation,
- En proposant des rencontres de supervision et de partage d'expériences.



Accords communs pour les acteurs du projet

Établissements : EPLE ou Écoles

- **Maîtriser le pilotage du projet et en garantir le bon fonctionnement,**
- **Organiser une sensibilisation dans l'établissement en réunissant le public le plus large possible,**
- **Construire le projet avec des adultes volontaires** (équipes pluri catégorielles),
- **Inscrire la médiation par les pairs dans le projet d'école ou d'établissement et si possible via le CESC** (Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté) **en lien avec le socle commun de connaissances et compétences (piliers 1 – 6),**
- **Impliquer toute la communauté éducative** (élèves, parents, enseignants, vie scolaire, personnels sociaux et de santé, ATOS...)
- **Identifier une personne référente du projet au sein de l'établissement,**
- **Mettre en application les conditions pratiques du projet :** moyens, horaires, emplois du temps, lieu,
- **S'engager à dresser des bilans réguliers** avec les formateurs et les personnes concernées (adultes et jeunes) par le projet, **en s'appuyant sur le livret de connaissances et compétences.**



Organismes de formation

- Avec l'équipe de direction, analyser les besoins et les demandes, vérifier l'adéquation entre ces besoins et l'offre de formation,
- Accompagner l'établissement dans la réalisation du projet,
- L'organisme de formation facilite la mise en lien des publics formés (adultes et jeunes) pour favoriser les échanges d'expériences,
- Fournir et aider à la mise en place d'outils d'évaluation,
- Faire un bilan en fin d'année scolaire.

Conclusion

La charte définit ainsi la mise en place de la médiation par les pairs dans le cadre de la prévention des violences en milieu scolaire. Elle est portée à la connaissance de l'ensemble des acteurs de la démarche, y compris les organismes bailleurs ou financeurs.

Elle est le garant de l'éthique et de la déontologie des acteurs du projet.



Remerciements

La délégation ministérielle chargée de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire, porteuse de la charte de la médiation par les pairs, tient d'abord à remercier **Brigitte Liatard, Nicole Bayart et Babeth Diaz, de MédiActeurs, Nouvelle Génération, d'avoir été à l'origine de ce texte fondateur issu d'un travail collaboratif avec le milieu associatif.**

Elle tient également à remercier l'ensemble des associations et organismes ayant participé activement à sa rédaction dans un esprit coopératif:

ACNV (Association pour la Communication NonViolente)

AMELY (Accès au Droit et Médiation Lyon)

ANM (Association Nationale des Médiateurs)

AROEVEN (Associations Régionales des Œuvres Educatives et de Vacances de l'Education Nationale et la Fédération), et la FOEVEN (Fédération des AROEVEN)

CÉMÉA (Centres d'Entrainement aux Méthodes d'Education Active)

CENTRE DE RESSOURCES NON-VIOLENCE MIDI PYRENEES

CAP (Coopérations A la Paix)

COORDINATION pour l'Education à la non-violence et à la paix

COREM (Collectif de Recherche sur les pratiques de la Médiation)

ECOLE CHANGER DE CAP

FRANCE MÉDIATION

GÉNÉRATION MÉDIATEURS

GRAINE DE CITOYEN



IFMAN (Institut de Formation et de recherche du Mouvement pour une Alternative Non violente)

INITIATIVES ET CHANGEMENT

INSTITUT EURO MÉDIATION

LIGUE de l'Enseignement

MAISON DE LA COMMUNICATION

MAISON DE LA MÉDIATION

MAN (Mouvement pour une Alternative Non Violente)

MAN IDF

MEDIACTEURS, NOUVELLE GENERATION

NVA (Non-Violence Actualités)

OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole)

OSER LA MEDIATION

RM MEDIATION

Enfin, que Mme Sassier, Médiatrice de l'Éducation nationale, et membre du Comité scientifique, soit remerciée pour sa lecture attentive et ses recommandations.